

Avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes

**Pour les achats de matériels, logiciels et services
informatiques**

Mai 2017

ENTRE

La **Communauté d'agglomération Chambéry métropole – Cœur des Bauges**, représentée par son vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, Monsieur Marc Chauvin, dûment habilité à la signature de la présente par décision du Bureau,

ET

La **Ville de Chambéry**, représentée par son maire, Monsieur Michel Dantin, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal,

ET

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Chambéry**, représenté par sa vice-présidente, Madame Françoise Bovier-Lapierre, dûment habilitée à la signature de la présente par délibération du Conseil d'administration,

ET

Grand Chambéry Alpes Tourisme, représenté par son président, Monsieur Xavier Dullin, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil d'administration,

ET

Savoie Déchets, représenté par son président, Monsieur Lionel Mithieux, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Comité syndical,

ET

La **Ville de Saint-Cassin**, représentée par son maire, Monsieur Philippe Dubonnet, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal,

ET

La **Ville de La Motte Servolex**, représentée par son maire, Monsieur Luc Berthoud, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal,

ET

La **Ville de La Ravoire**, représentée par son maire, Monsieur Patrick Mignola, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal,

ET

La **Ville de Barby**, représentée par son maire, Madame Catherine CHAPUIS, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal,

ET

La **Ville de Barberaz**, représentée par son maire, Monsieur David Dubonnet, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal,

ET

La **Ville de Cognin**, représentée par son maire, Madame Florence Vallin-Balas, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal,

ET

La **Ville de Saint-Baldoph**, représentée par son maire, Monsieur Christophe Richel, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal,

ET

La **Ville de Sonnaz**, représentée par son maire, Monsieur Daniel Rochaix, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal,

ET

La **Ville de Vimines**, représentée par son maire, Monsieur Lionel Mithieux, dûment habilité à la signature de la présente par délibération du Conseil municipal,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Depuis 2011, la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée est créée au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole.

Un groupement de commande a été créé entre Chambéry métropole et la ville de Chambéry, étendu ensuite par approbation du bureau du 8 janvier 2015, au CCAS de Chambéry, à Savoie Déchets et à Grand Chambéry Alpes Tourisme, ainsi qu'aux communes qui en ont fait la demande par délibération, soit les Ville de Saint-Cassin, La Motte Servolex, La Ravoire, Barby, Barberaz, Cognin, Saint-Baldoph, Sonnaz et de Vimines.

Chambéry métropole – Cœur des Bauges en est le coordonnateur.

Ce groupement de commande concerne la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à l'acquisition de solutions logicielles, de matériels, de services informatiques, ou la signature de contrats de maintenance et assistance.

Le présent avenant a pour objet d'étendre le périmètre des services et prestation afin de permettre la réalisation de marchés publics liés aux abonnements et consommations de téléphonie fixe et mobile, accès Internet et liaisons opérateurs voix et données.

ARTICLE 2 :

L'article 1 relatif à l'objet de la convention, outre l'acquisition de solutions logicielles, de matériels, de services informatiques ou la signature de contrats de maintenance et assistance, est étendu à la réalisation de marchés publics liés aux abonnements et consommations de téléphonie fixe et mobile, accès Internet et liaisons opérateurs voix et données.

Les autres articles de la convention non expressément modifiés par le présent avenant demeurent inchangés.

Fait à Chambéry, le

Pour **Chambéry métropole-Cœur des Bauges**
Marc Chauvin,
Vice-président

Pour la **Ville de Chambéry**,
Michel Dantin,
Maire


Pour le **CCAS de la ville de Chambéry**,
Françoise Bovier-Lapierre,
Vice-présidente

Pour **Grand Chambéry Alpes Tourisme**,
Xavier Dullin,
Président

Pour **Savoie Déchets**,
Lionel Mithieux,
Président

Pour la **Ville de Saint-Cassin**,
Philippe Dubonnet,
Maire,

Pour la **Ville de La Motte Servolex**,
Luc Berthoud,
Maire



Pour la **Ville de La Ravoire**,
Patrick Mignola,
Maire

Pour la **Ville de Barby**,
Catherine Chapuis,
Maire

Pour la **Ville de Barberaz**,
David Dubonnet,
Maire

Pour la **Ville de Cognin**,
Florence Vallin-Balas,
Maire

Pour la **Ville de Saint Baldoph**,
Christophe Richel,
Maire

Pour la **Ville de Sonnaz**,
Daniel Rochaix,
Maire

Pour la **Ville de Vimines**,
Lionel Mithieux,
Maire